Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Mis à pied pendant un arret maladie

Par Melmyacook

Bonjour ,
Une collegue a ete en arret maladie periode pendant laquelle elle s est vu recevoir un courrier de mise à pied disciplinaire avec retenue sur salaire . Au sein de l entreprise nous avons 3 jours de carence legale . La periode de mise à pied est effectif sur la periode d arrêt , ont il le droit ? Va t elle perdre ces 3 jours de carences plus 3 jours de salaire ?
Merci

Par Indigo26

Bonjour,

L'employeur n'a pas respecté ce qui devait l'être puisque :

avant de prononcer la mise à pied disciplinaire de votre collègue, l'employeur se devait de la convoquer à un entretien préalable à sanction par LR-AR, voire remise en main propre contre décharge, la lettre devant préciser : les date et heure, le lieu, l'objet de l'entretien ainsi que la possibilité, pour votre collègue d'être accompagnée lors de l'entretien.

Cdlt,